



Assemblée générale

Distr. générale
23 décembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Cinquième Commission

Point 129 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

Rapport du Secrétaire général*

1. On trouvera ci-après l'état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées, établi conformément aux directives concernant le fonds de réserve énoncées dans l'annexe à la résolution 42/211 de l'Assemblée générale. Les dépenses additionnelles, dont le montant s'élèverait à 5 991 700 dollars, sont énumérées dans l'annexe au présent rapport. Les montants indiqués pour chaque rubrique correspondent à ceux que la Cinquième Commission a recommandés lorsqu'elle a examiné les différents états et projets de prévisions révisées, recalculés en fonction des paramètres actualisés qui ont été appliqués lors de l'établissement du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (A/65/589).

2. En ce qui concerne la révision des prévisions du chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 découlant de l'augmentation du nombre des membres du Comité des droits des personnes handicapées (A/65/400), il a été déterminé que le coût de la journée d'initiation devant se dérouler à Genève, d'un montant de 12 400 dollars, pourrait être financé au moyen des ressources approuvées pour l'exercice 2010-2011 au chapitre 23 (Droits de l'homme). Il a aussi été déterminé qu'un montant additionnel de 967 500 dollars, qui correspond aux prévisions révisées découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa quinzième session, pourrait être couvert par les ressources approuvées aux chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (609 300 dollars), 23 (357 300 dollars) et 28^E [Administration (Genève)] (900 dollars). S'agissant des incidences sur le budget-programme des efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination

* Le présent document est publié conformément aux directives régissant l'utilisation du fonds de réserve, qui figurent dans l'annexe à la résolution 42/211 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 1987.



raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, et des activités liées à la prévention et à l'élimination des maladies non transmissibles, il a été déterminé que les montants nécessaires, égaux respectivement à 116 100 et 208 000 dollars, pourraient être financés au moyen des ressources existantes.

3. Dans sa résolution 63/266, du 24 décembre 2008, l'Assemblée générale a décidé de fixer à 36 532 900 dollars le montant du fonds de réserve pour 2010-2011. Comme indiqué dans la résolution 64/245 du 24 décembre 2009, le solde du fonds de réserve s'établissait à 31 331 900 dollars à cette date, après prise en compte des dépenses approuvées durant la partie principale de la soixante-quatrième session. À la reprise de cette session, l'Assemblée générale a approuvé, par ses résolutions 64/288 et 64/260, l'imputation d'un montant de 2 932 100 dollars sur le fonds de réserve au titre du Groupe de préparation et de soutien en cas de crise du Bureau de la gestion des ressources humaines (2 745 000 dollars) et du financement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (187 100 dollars). Compte tenu des montants approuvés à la reprise de la soixante-quatrième session, le solde du fonds de réserve à la fin de l'exercice 2010-2011 s'élèverait à 28 399 800 dollars. La somme des montants à imputer non encore approuvés, qui sont énumérés dans l'annexe au présent rapport, s'élève à 5 991 700 dollars et ne dépasse donc pas le montant approuvé du fonds de réserve.

4. Conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 42/211, la Cinquième Commission peut à présent recommander à l'Assemblée générale d'ouvrir, aux chapitres indiqués du budget-programme, des crédits dont les montants sont indiqués ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Dépenses à imputer sur le fonds de réserve</i>
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	109,8
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	2 053,8
23. Droits de l'homme	2 628,3
27. Information	329,9
28D. Bureau des services centraux d'appui	140,5
28E. Administration (Genève)	51,9
29. Bureau des technologies de l'information et des communications	63,4
36. Contributions du personnel	249,1
37. ONU-Femmes	365,0
Montant total des dépenses à imputer	5 991,7

Fonds de réserve : solde disponible pour les besoins futurs

5. Si la Commission procède comme indiqué ci-dessus, il conviendrait qu'elle prie aussi l'Assemblée générale de noter qu'il resterait dans le fonds de réserve un solde de 22 408 100 dollars.

Annexe

Dépenses à imputer sur le fonds de réserve

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Dépenses à imputer non encore approuvées</i>	<i>Montants proposés à la Cinquième Commission</i>	<i>Montant pouvant, d'après les rapports du Secrétaire général, être financés au moyen des ressources disponibles</i>	<i>Recommandations du Comité consultatif</i>	<i>Recommandations de la Cinquième Commission</i>	<i>Séance de la Cinquième Commission</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>Dépenses à imputer sur le fonds de réserve</i>
	<i>a)</i>	<i>b)</i>	<i>c)</i>	<i>d)</i>		<i>e)</i>	<i>f) = somme de a) à e)</i>
Prévisions révisées concernant le chapitre 23 (Droits de l'homme) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, résultant de l'augmentation du nombre des membres du Comité des droits des personnes handicapées (A/65/400)	332,1	(12,4)	–	–	8 ^e et 27 ^e	(6,9)	312,8
Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/65/373 et Corr.1)	7 627,5	–	(6 539,6)	60,1	15 ^e et 27 ^e	(0,9)	1 147,1
Prévisions révisées suite à l'augmentation du nombre de membres du Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, en application de l'article 5 du Protocole facultatif (A/65/500)	2 331,5	–	(1 539,7)	–	17 ^e et 27 ^e	(2,4)	789,4
Proposition révisée pour l'affectation de ressources du budget ordinaire aux fonctions d'appui normatif de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) (A/65/531)	430,1	–	–	–	20 ^e et 27 ^e	(0,8)	429,3
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa quinzième session (A/65/333/Add.1 et Corr.1)	3 436,5	(967,5)	(202,8)	202,8	19 ^e et 27 ^e	86,2	2 555,2
Rapport du Secrétaire général sur la stratégie informatique et télématique du Secrétariat, y compris sur le rôle et les attributions du Directeur général de l'informatique (A/65/491)	1 280,3	–	(1 280,3)	148,0	18 ^e et 27 ^e	(0,1)	147,9

<i>Dépenses à imputer non encore approuvées</i>	<i>Montants proposés à la Cinquième Commission</i>	<i>Montant pouvant, d'après les rapports du Secrétaire général, être financés au moyen des ressources disponibles</i>	<i>Recommandations du Comité consultatif</i>	<i>Recommandations de la Cinquième Commission</i>	<i>Séance de la Cinquième Commission</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>Dépenses à imputer sur le fonds de réserve</i>
	a)	b)	c)	d)		e)	f) = somme de a) à e)
État des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/65/L.36 concernant le mémorial permanent en hommage aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves (A/C.5/65/11 et Corr.1)	251,5	–	–	–	25 ^e et 27 ^e	(0,2)	251,3
État des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.5/65/L.60, tel que révisé, sur les efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en œuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (A/C.5/65/12)	322,5	(116,1)	–	–	25 ^e et 27 ^e	(0,1)	206,3
État des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/65/L.50 sur la portée, les modalités, la forme et l'organisation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (A/C.5/65/13)	360,6	(208,0)	–	–	26 ^e et 27 ^e	(0,2)	152,4
Total	16 372,6	(1 304,0)	(9 562,4)	410,9		74,6	5 991,7